

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.  
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 MAI 2008**

Délibération n° 2008-011
Date de convocation : 16 mai 2008
Nombre de délégués en exercice : 36
Présents : 33 (dont 3 par procuration)
Absents non remplacés : 3

L'an deux mil huit, le seize mai à dix huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Saint-Léger-en-Yvelines au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard LARCHER

**ETAIENT PRESENTS :**

Hervé ALLEIN, Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Bernard BATAILLE, Roland BONNET, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GABORIT, Jean-Pierre GHIBAUDE, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Marc MENAGER, Jean-Jacques NICOLLE, Jacques PIQUET, Roland POSTIC, Bernard ROBIN, René SERINET, Robert SCHUCHTER, Jean-Pierre ZANNIER.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Martial ALIX pouvoir à Jean-Louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL pouvoir à Bernard BATAILLE, Pascal BOURGY pouvoir à Jean-Pierre MALARDEAU.

**ETAIENT EXCUSES :**

Paul DESMETTRE, Philippe SAINT-MARTIN, Hervé TOUCHARD.

Secrétaire de séance : Frédéric DOUBROFF



**ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DU SMESSY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2006 portant création du SMESSY,  
Vu la délibération du comité syndical de ce jour fixant le nombre de vice-présidents,  
Considérant les candidatures déposées :

Nom	Prénom
GHIBAUDE	Jean-Pierre

**LE COMITE SYNDICAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité

Déclare :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de délégués présents ne prenant pas part au vote : 0

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls (art. L 66 du Code électoral): 5

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 19.

A obtenu :

Nom	Prénom	Nombre de voix obtenues
GHIBAUDE	Jean-Pierre	28

M. Jean-Pierre GHIBAUDE a été proclamé Premier Vice-président du Syndicat Mixte avec 28 voix pour.

Fait à Saint-Léger-en-Yvelines, le 16 mai 2008



Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président  
Gérard LARCHER